



Montreuil, le 24 mars 2026

À M. David AMIEL,
Ministre de l'Action et des Comptes publics

N/Réf. : NP/SB/CLN
N°021_20260324

Objet : Préavis de grève pour les personnels des établissements scolaires - Agentes et agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), animateurs et animatrices, les adjoint-es techniques d'entretien et restauration, titulaires, contractuels stagiaires et agent-es faisant-fonction - et l'ensemble des agent-es et salarié-es du champ public et privé de la Fédération CGT des Services publics, de 0 h à 24 h le mardi 31 mars 2026.

Monsieur le Ministre,

Depuis plusieurs mois, les syndicats CGT de l'Éducation nationale dénoncent les choix budgétaires du gouvernement avec les suppressions d'emplois et blocage de toute revalorisation salariale. Ces choix ne peuvent que dégrader encore davantage un service public d'Éducation déjà exsangue.

La Fédération CGT des Services publics vous alerte depuis quelques années notamment sur la situation des agent-es des écoles maternelles de la Fonction publique territoriale.

Les ATSEM jouent un rôle essentiel dans l'accueil, l'hygiène, la sécurité, l'accompagnement éducatif et le bien-être des enfants. Pourtant, elles et ils sont encore trop souvent considérés comme du personnel d'exécution sans réelle reconnaissance de leur rôle éducatif ni valorisation statutaire et salariale à la hauteur de leurs missions.

Face à une perpétuelle dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, la colère monte et l'absence de réponse et d'action de votre part suite à notre courrier d'alerte du 26 juin 2025, amplifie la détermination des agentes et agents des écoles à gagner sur leurs revendications.

D'ores et déjà, plusieurs préavis locaux spécifiques ont été déposés par les syndicats CGT en vue de journées de grève et de mobilisations.

Il y en a assez du manque de reconnaissance !

Face à la pénibilité et à l'usure qu'engendrent leurs missions, nombre des personnels ne peuvent pas terminer leur carrière au sein de la structure scolaire ou périscolaire dans laquelle elles et ils assurent leurs missions. Chaque année, les situations de milliers d'ATSEM, faisant-fonction, de personnels techniques, de restauration scolaire et d'animatrices et d'animateurs dans toute la France sont envoyés vers les conseils médicaux, avec à l'issue, de plus en plus souvent, une mise en retraite pour invalidité d'office sans aucune perspective de reclassement.

Les agent-es exigent une reconnaissance précise de la pénibilité de leur métier. Une reconnaissance de haut niveau, qui passe par la diminution du temps de travail et un départ anticipé à la retraite.

... / ...

Il est urgent, Monsieur le Ministre, d'agir en faveur des revendications portées par ces professionnels, acteurs clés du système éducatif de notre pays. C'est pour cela que la Fédération CGT des Services publics revendique :

- L'augmentation des rémunérations, la revalorisation du point d'indice à 6 euros et son indexation sur l'inflation, la refonte de la grille indiciaire avec la reconnaissance des qualifications ;
- La reconnaissance du cadre d'emplois des ATSEM en catégorie B - Type, au regard des qualifications et des missions éducatives acquises conformément au référentiel du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ;
- L'attribution de la Prime Ségur appelée CTI-Complément de Traitement indiciaire, pris en compte dans le calcul des retraites pour l'ensemble des agent-es travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires ;
- Une ou un ATSEM à temps plein par classe sur tout le temps scolaire et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers des agent-es de la Fonction publique territoriale des établissements scolaires : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, reconnaissance des sujétions particulières, inscription de ces cadres d'emplois auprès de la CNRACL en carrière active (départ anticipé à la retraite avant 60 ans sans décote).

Préparer l'avenir de nos enfants, c'est améliorer dès à présent les conditions de travail et de rémunérations des agent-es de la Fonction publique territoriale travaillant au sein des établissements scolaires et périscolaires !

C'est pourquoi, la Fédération CGT des Services publics dépose un préavis de grève **de 0 h à 24 h, le mardi 31 mars 2026** pour les personnels des établissements scolaires - Agentes et agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), animateurs, animatrices, adjoint-es techniques d'entretien et de restauration scolaire, titulaires, contractuels, stagiaires et agent-es faisant-fonction, ainsi que pour l'ensemble des agent-es et salarié-es du champ public et privé de la Fédération CGT des Services publics.

Notre organisation reste disponible pour l'ouverture immédiate de négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Natacha POMMET,



Secrétaire générale